

PROCES VERBAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, Mr CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CAPITAN Pascal, CHAUX Delphine, CHARRIER Jérôme, PERSIGNY André, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET Marie-Christine, LAMURE Sandra, TRONCY Georges, Mr CAPITAN J.Paul

Était absent excusé Mr CHAUMENTIN Gilles,
Secrétaire de séance : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la précédente réunion,
- intervention enseignante pour présentation projet cour d'école,
- intervention Justine MOLLEN (COPLER) pour présentation projet d'aménagement des centres bourg,
- approbation avenants au marché des 2 appartements,
- renouvellement repas des anciens
- Questions diverses

Le Maire accueille et remercie les membres présents. Puis il laisse la parole à Mme PINATEL Madeline enseignante à l'école qui vient présenter un projet d'aménagement de la cour de l'école. Ce projet a été élaboré avec la participation des élèves et des parents. Mme PINATEL va constituer un dossier auprès de l'Académie pour obtenir une subvention dans le cadre du Projet NEFLE.

C'est au tour de Mme Justine MOLLEN de la Copler, de venir présenter les différents axes du projet d'aménagement du centre bourg. Cette opération est menée avec le Cabinet Epures. C'est une vision à long terme sur les priorités que la Commune souhaite donner pour redynamiser le Centre Bourg. Mme MOLLEN retrace les différents ateliers qui ont eut lieu et le scénario qui a été retenu.

Monsieur CAPITAN J.Paul souhaite savoir qui était présent aux ateliers et de quelle façon a été choisi le scénario retenu.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de constituer un groupe de travail qui fixera les priorités et donnera sa vision de l'aménagement, ce travail devant être validé avant la fin de l'année,

APPROUVE le PV de la précédente réunion. Mr CHABRY Julien précise qu'étant arrivé en retard à la précédente réunion, il n'a pas pris part au vote concernant l'installation d'une antenne relais vers la caserne des pompiers, dans le cadre de l'amélioration des zones blanches.

VALIDE les avenants du marché en plus ou en moins pour la rénovation des 2 appartements.

Mme LAMURE Sandra précise qu'en ce qui concerne le DUPLEX chaque fois qu'il pleut, il y a des flaques d'eau sous la porte et que le joint du seuil n'a toujours pas été fait.

VOTE à 8 voix pour, 1 contre et 3 abstentions le renouvellement du repas des anciens dans les mêmes conditions que l'an passé. Il aura lieu le 26 janvier 2025.

Questions diverses

Le Maire :

- précise que les caméras seront installées pour la fin de l'année. Un rendez-vous sur place est prévu avec l'entreprise pour tout redéfinir. C'est l'entreprise TSA qui a été retenue,

- rappelle la cérémonie du 11 novembre à 11 heures,

Mr BILLIEMAZ Gérard donne les chiffres de la voirie 2024 (51415 € H.T) et énumère les différents chemins qui ont été concernés. Mr CAPITAN J.Paul et Mme LAMURE Sandra signalent qu'il y a des endroits avec des trous importants sur la chaussée dont un vers l'arrêt de bus en bordure de la RD56

Monsieur Charrier Jérôme et Mr CAPITAN Pascal alertent sur l'urgence de remettre un grillage au Petit Parc, car très dangereux pour les enfants. il pourrait y arriver un grave accident.

La séance est levée à 22 h 45

